



Mésentente succession mineur

Par aurelmick

Bonjour,

Mon mari est décédé, nous avons 2 filles presque majeures.

Il a une ex femme et 2 enfants 1 mineur et 1 majeur.

Son ex femme bloque complètement la succession essayant de "récupérer le moindre centime" pour ses enfants.

Nous avons accepté toutes ses demandes de prix, sans inventaires, pour avoir la paix.

Mais elle trouve toujours quelque chose de plus, une virgule à ajouter, un vêtement, un cahier, il y a toujours quelque chose (c'est dans sa nature, ça a toujours été comme ça)

Le notaire n'a pas l'air de vouloir faire avancer les choses.

Combien de temps peut-elle bloquer une succession alors que nous représentons des enfants mineurs ? Vais-je devoir être obligé de saisir le juge des tutelles ?

merci !

Par vivi2501

Le notaire n'a pas fait l'inventaire du défunt ? Pourquoi cet oubli ?

Par aurelmick

L'inventaire n'est pas une obligation et l'autre partie ne l'a pas demandé non plus.

Cela fait plus d'un an que le décès est survenu donc de toute façon faire un inventaire maintenant n'a plus aucun sens (pour l'autre partie) moi vu que je donnerai moins d'argent que les 5%. À la limite j'ai un intérêt mais je ne veux pas voir ces gens chez moi

Voilà le pourquoi. Ma question est plus combien de temps elle peut faire trainer car en fait elle ne peut rien prouver, elle ne connaît même pas la maison!

Avec enfants mineurs le notaire m'avait dit en 1 an c'est réglé mais je vois bien que non

Par vivi2501

Cf le site " un héritier bloque une succession - 5 façons de débloquer la situation "

Par aurelmick

Merci j'avais déjà vu ce site mais il ne m'aide pas

Par ESP

Bonjour aurelmick.

Et pourtant votre solution passe pas les services d'un avocat spécialisé.